



Conseil économique et social

Distr.: Générale
30 mars 2006

Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale**

Quinzième session

Vienne, 24-28 avril 2006

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Intensification de la coopération internationale et de l'assistance
technique en vue de prévenir et combattre le terrorisme**

**Rapport sur les travaux du Séminaire international sur la
prévention du crime, consacré à la mise en place de la
coopération internationale contre le terrorisme**

**Communication présentée par la Fondation asiatique pour la
prévention du crime****

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.15/2006/1.

** Le présent document a été reproduit tel qu'il a été reçu.



Fondation asiatique pour la prévention du crime

Organisation non gouvernementale jouissant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie générale)

Rapport sur les travaux du Séminaire international sur la prévention du crime, consacré à la mise en place de la coopération internationale contre le terrorisme

Résumé

La Fondation indonésienne pour la prévention du crime, qui relève de la Fondation asiatique pour la prévention du crime, a tenu à Jakarta, les 27 et 28 février 2006, son séminaire international sur la prévention du crime, qui avait pour thème la mise en place de la coopération internationale contre le terrorisme et portait plus particulièrement sur les attentats-suicide et leur caractère symptomatique.

Ce séminaire, au cours duquel ont pris la parole le Président de la République d'Indonésie, H. Susilo Bambang Yudhoyono, et le Ministre australien des affaires étrangères, Alexander Downer, s'est tenu après que le Conseil de sécurité eut adopté la résolution 1373 (2001), à la suite des attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique, et la résolution 1438 (2002), à la suite des attentats à la bombe qui ont eu lieu le 12 octobre 2002 à Bali (Indonésie).

Plus de 500 dignitaires de haut rang, parmi lesquels des diplomates de haut niveau, des acteurs du système de justice pénale, des juristes, des chercheurs et des représentants des médias venus de 13 pays d'Asie et du Bassin du Pacifique (Australie, Bangladesh, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande) ont pris part à ce séminaire international.

Les recommandations suivantes ont été formulées lors du Séminaire:

- a) Il faudrait, pour que la lutte contre le terrorisme soit plus efficace, qu'il existe une définition juridique commune du terrorisme;
- b) Il faudrait que chaque pays ait une réglementation qui érige en infraction la complicité d'actes de terrorisme;
- c) Il faudrait continuer de s'efforcer à mettre en place de nouveaux accords d'extradition entre les pays;
- d) Il faudrait mettre en place des réseaux d'échange d'informations sur les moyens de lutte contre les actes de terrorisme et les infractions connexes;
- f) Il faudrait que les preuves apportées soient reconnues, d'où qu'elles proviennent, faute de quoi les différences entre les divers systèmes juridiques risqueraient de limiter la portée de la coopération; et
- g) Il faudrait renforcer le dialogue et l'interaction entre les pays afin de traiter le mal à la racine et de rallier à la lutte contre le terrorisme ceux qui sont exposés à la propagande des terroristes; il faudrait également accroître la tolérance entre les cultures.

*Adresse électronique: info@acpf.org, Tél.: +81 3 3509 773, Télécopie: +81 3 3508 8870
[http://acpf.org/index\(E\).htm](http://acpf.org/index(E).htm)*

*Adresse: 13^e étage – Yamato Seimei Bldg., 1-1-7 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku,
Tokyo 100-0011, Japon*

I. Introduction

1. La Fondation indonésienne pour la prévention du crime, qui relève de la Fondation asiatique pour la prévention du crime, a décidé de tenir ce séminaire de grande envergure pour contribuer à promouvoir l'alliance dans la lutte contre le terrorisme, qui doit devenir un engagement mondial. Les attentats à la bombe qui ont eu lieu en 2002 à Kuta, sur l'île indonésienne de Bali, et qui ont fait 202 morts et 209 blessés, ont été les actes de terrorisme les plus meurtriers de l'histoire de l'Indonésie. Ils ont montré à quel point le terrorisme était un ennemi redoutable, pour l'Indonésie et pour le monde entier, et ont illustré à la fois la complexité des causes et le mode opératoire des terroristes.

2. Le séminaire a été ouvert par le Président de la Fondation indonésienne pour la prévention du crime, M. Da'i Bachtiar, et le Président du Conseil d'administration de la Fondation asiatique pour la prévention du crime, M. Minoru Shikita (docteur *honoris causa*). Celui-ci a remercié la Fondation indonésienne pour la prévention du crime d'avoir organisé une rencontre d'une telle importance sur la coopération internationale contre le terrorisme, importance dont témoignaient la présence du Président de la République d'Indonésie et les allocutions du Ministre australien des affaires étrangères, Alexander Downer, et du chef de la Police nationale de la République d'Indonésie, le général Sutanto.

3. Le Président de la République d'Indonésie a fait observer que les attentats terroristes constituaient une menace pour la sécurité physique des citoyens, sapient les valeurs des pays, pouvaient nuire à leur économie, endommageaient le tissu social et pouvaient même être sources de tensions stratégiques entre États. L'Indonésie était frappée par tous ces éléments au moment même où elle s'efforçait de bâtir une nouvelle démocratie, de se relever d'une crise économique et de résoudre des conflits ethniques. Le Président a indiqué que son pays était à l'avant-poste en matière de lutte contre le terrorisme. Il s'agissait là d'un danger réel et actuel pour la population, qui figurait au premier rang des priorités de la politique indonésienne de sécurité nationale.

4. Le Ministre australien des affaires étrangères a fait état de recherches montrant qu'il n'existait pas de lien particulier entre les attentats-suicide et l'Islam, et a indiqué que le suicide, comme le meurtre, était interdit en Islam. Il a insisté sur les dégâts que les extrémistes tentaient de causer dans de nombreux pays et fait observer que l'un des plus grands défis de notre temps était de veiller à ne pas créer, en luttant contre le terrorisme, l'extrémisme et l'intolérance, de conflit plus important encore entre les civilisations.

5. A l'issue de l'allocution du chef de la Police nationale de la République d'Indonésie, qui portait sur les différents aspects de la lutte menée par les services de détection et de répression contre le terrorisme, le Président de la Fondation asiatique pour la prévention du crime a récapitulé les différents instruments régionaux et mondiaux contre le terrorisme, y compris les conventions et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, et a souligné l'importance d'agir dans le cadre de ces instruments. Il a également fait observer que ce séminaire devait renforcer la *détermination* internationale à lutter contre le terrorisme. Enfin, il a expliqué la fonction et l'histoire de la Fondation asiatique pour la prévention du crime, qui soutient toujours l'Institut des Nations

Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), ses anciens stagiaires, ainsi que différentes activités de prévention du crime et de justice pénale.

6. Le Séminaire international a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Mode opératoire des terroristes: comparaison internationale;
 2. Facteurs corrélés en matière d'attentats-suicide et de terrorisme en Indonésie;
 3. Traitement des affaires de terrorisme;
 4. Impact du terrorisme;
 5. Mesures de prévention du terrorisme aux niveaux national et international.

Le Rapporteur du Séminaire, M. Muhammad Mustofa, professeur de criminologie à l'Université d'Indonésie, a résumé dans ses observations finales les débats et les exposés des orateurs. On trouvera ci-après un résumé de son rapport.

II. Résumé des exposés et des débats, établi par le Rapporteur

A. Mode opératoire des terroristes

7. Au vu d'un certain nombre de documents relatifs au mode opératoire des terroristes, le séminaire international a constaté que le nombre d'attentats-suicide avait augmenté de façon spectaculaire ces dernières années. Il semble que l'attentat-suicide se substitue actuellement à d'autres formes d'attentats pour devenir le mode opératoire de prédilection de certains groupes terroristes. Les participants au séminaire ont également été informés des modalités des attentats à la bombe perpétrés en Indonésie, qui avaient fait de nombreuses victimes de nationalités différentes. Certains orateurs ont estimé que le terrorisme moderne présentait des caractéristiques telles qu'il n'offrait aucune prise à un certain nombre de techniques conventionnelles de prévention de la criminalité. Les terroristes sont extrêmement mobiles, tirent parti des avancées technologiques, opèrent en petits groupes souvent autonomes et changent continuellement de technique afin de ne pas être repérés et pris.

8. Pour prendre toute la mesure du phénomène des attentats-suicide, il faut aller à la source du problème. Si l'on se fonde sur la documentation existante, on s'aperçoit que chercheurs et auteurs semblent généralement considérer qu'il y a de multiples facteurs derrière ce que les militants appellent des opérations martyre que l'on qualifie plus communément d'attentats-suicide. Des désaccords subsistent quant à la terminologie et à la définition du terrorisme. Dans de nombreuses définitions, le terrorisme n'est pas lié à des acteurs particuliers, mais plutôt à la nature de l'acte considéré. En ce sens, il est vu comme un outil pouvant être utilisé par toute fraction de la société qui tente de parvenir à ses fins par la violence sans s'embarrasser de considérations morales.

9. Le fait que des groupes responsables de certains des attentats terroristes, notamment Al-Qaida et la Jamaah Islamiah, ainsi que certains autres groupes

islamiques, soient motivés par une idéologie jihadiste ne devrait pas restreindre notre vision des causes du terrorisme. Ce serait une conclusion erronée, car les activités violentes et terroristes ne sont pas la prérogative des seuls groupes islamistes. L'histoire montre que des actes de terrorisme ont été commis aussi bien par des groupes laïques que par des personnes de différentes confessions. S'agissant du concept de jihad, il a été noté que le mot avait différentes significations en Islam, et que son véritable sens avait donné lieu à de nombreux abus et manipulations. Cette thèse était étayée par le fait que les attentats-suicide n'étaient pas seulement utilisés par les groupes islamistes, mais également par des groupes ethno-nationalistes, au Sri Lanka par exemple. En ce qui concerne les auteurs, les actes de terrorisme peuvent être l'œuvre de petits groupes de terroristes qui agissent contre la société ou relever de la terreur instaurée par un gouvernement à l'encontre de ses propres citoyens ou d'autres groupes qu'il considère comme ses ennemis. Il faut savoir, si l'on veut mieux saisir le phénomène, que les terroristes fondent leurs décisions sur ce qu'ils connaissent, ou croient connaître, des réalités du contexte politique dans lequel ils opèrent.

B. Facteurs corrélés en matière d'attentats-suicide

10. Plusieurs orateurs ont confirmé que, selon de nombreuses études, les individus disposés à commettre des attentats-suicide ne présentaient pas de caractéristiques psycho-pathologiques particulières. En revanche, les facteurs communs à la plupart des groupes pratiquant ces attentats étaient le sens du dévouement et le fait d'avoir connu l'humiliation collective ou l'oppression, ou encore la conscience d'une injustice de l'histoire. Ces éléments faisaient naître chez certaines personnes le sentiment qu'elles avaient l'obligation de racheter cette adversité par le martyre, parfois dans le cadre d'une idéologie jihadiste. Compte tenu de ces caractéristiques, il conviendrait de replacer ces agissements dans un contexte qui est souvent celui d'un conflit social.

11. Le conflit social implique souvent une lutte pour des valeurs, des prétentions à un certain statut, le pouvoir ou des ressources limitées; les parties en présence n'ont pas toujours pour seul but de réaliser leurs objectifs, mais peuvent aller au-delà et, dans les cas extrêmes, déboucher sur des actions visant à éliminer le groupe rival. Le conflit social naît d'un ensemble de circonstances sociales qui, en agissant les unes sur les autres, créent un déséquilibre. Souvent, cette interaction repose elle-même sur des inégalités économiques, la domination politique et le contrôle unilatéral des ressources matérielles. Les conflits dans la société, en tant que tels, sont inévitables. On peut néanmoins éviter le recours à la violence en mettant en place les mécanismes appropriés de dialogue et de gestion des conflits entre les parties en présence.

12. On serait tenté de conclure, à partir de certaines explications scientifiques (Emile Durkheim, Max Weber) intéressantes pour saisir le phénomène des attentats-suicide, que les mesures de dissuasion ne sont d'aucune utilité face à ceux dont les actions sont motivées par des convictions fermes. La prévention doit intervenir plus en amont et il faut repérer les individus ou les groupes ayant de lourds griefs et enclins à recourir à des formes violentes de conflit suffisamment tôt pour empêcher des réactions néfastes. En présence de telles réactions, il faut tenter de ramener l'harmonie.

C. Traitement des affaires de terrorisme

13. De nombreux documents étaient consacrés à la manière dont ont été traitées les affaires de terrorisme portées devant les tribunaux. Il a été estimé qu'il était possible de recueillir et d'analyser des données d'expérience qui aboutiraient à l'établissement d'un cadre théorique permettant de renforcer l'efficacité des stratégies d'enquête portant sur les actes de terrorisme. L'instruction doit reposer sur toute une série de mesures d'investigation, qui permettront d'établir si le procès de terroristes aboutira à une condamnation juste et convaincante des coupables d'infractions terroristes.

14. Pour certains, les enquêtes sur les actes terroristes avaient pour but de s'assurer qu'un événement donné relevait bien du terrorisme tel qu'il était défini, que les suspects étaient identifiés, qu'il était établi que l'on pouvait les arrêter et qu'il y existait suffisamment de preuves pour saisir la justice. Pour mener à bien ce processus, les enquêteurs devaient avoir les compétences professionnelles nécessaires et maîtriser les techniques spéciales d'enquête. Ce type d'enquête exige également une très bonne connaissance de la nature du terrorisme et la capacité de distinguer les preuves pertinentes de celles n'ayant pas d'intérêt. Ces compétences peuvent être affinées par des formations. Cela étant, des connaissances techniques seules risquent de ne pas être suffisantes. A cet égard, il a été expliqué que certaines des contraintes auxquelles les enquêteurs font face peuvent être le fruit du contexte politique ou émaner des militants des droits de l'homme. Comme on l'a fait observer pour le cas du Sri Lanka, ces éléments peuvent empêcher l'introduction de nouvelles lois et procédures visant à s'attaquer au terrorisme, réduisant ainsi au silence certains témoins potentiels d'actes de terrorisme, qui sont intimidés par les groupes terroristes. Il a également été débattu des contraintes politiques et de celles dues aux défenseurs des droits de l'homme lors de l'explication de la promulgation de la Loi antiterrorisme (Loi n° 15/2003) en Indonésie.

15. En outre, certains orateurs ont souligné que le terrorisme était un crime contre l'humanité. Afin de réduire effectivement le nombre d'actes de terrorisme, il fallait faire appel à l'esprit de coopération et à l'engagement sans faille des pays voisins d'une même région, en dépit des différences entre les systèmes juridiques. Après avoir décrit la manière dont le Pakistan luttait contre le terrorisme, un expert a appelé l'attention de la communauté internationale sur la résolution des problèmes politiques du monde musulman.

16. A la lumière de ce qui précède et d'autres exposés, on peut conclure qu'aux fins de la mise en place réussie des stratégies, nouvelles et éprouvées, d'enquête sur le terrorisme, il faut non seulement que les enquêteurs soient compétents, mais aussi qu'ils connaissent la nature du terrorisme, le mode opératoire des terroristes, les différences entre les divers groupes terroristes et leurs sources de financement. Il faudrait également que les procureurs fassent appel à la coopération internationale et à la participation de la communauté dans le cadre de leurs investigations.

17. L'un des éléments que la police a le plus de mal à obtenir, et qui est pourtant nécessaire, est la participation de la communauté. Celle-ci est tributaire des relations entre la police et la population: si ces relations ne sont pas bonnes, le travail des enquêteurs sera difficile. Il peut également arriver qu'une communauté soit favorable à l'idéologie des terroristes, ou même qu'elle les soutienne. En pareil

cas, on peut difficilement s'attendre à ce que la population vienne d'elle-même dénoncer les terroristes. Elle aura plutôt tendance, au contraire, à les cacher, voire à les protéger.

D. Impact du terrorisme

18. Dans une autre série d'exposés, l'importance du rôle que peut jouer le public en étant attentif à ce qu'il voit et à ce qu'il entend a été soulignée. Les participants au séminaire ont pris note d'une étude herméneutique de premier ordre partant de discussions de groupes ciblés, auxquelles avaient participé des citoyens indonésiens, malais, chinois et vietnamiens, pour savoir comment ils envisageaient la libéralisation des échanges et le monde des affaires après le 11 septembre 2001. Cette étude a fait apparaître toutes sortes de discriminations possibles selon le pays d'origine ou la religion. Il a également été fait état de discrimination envers les individus et les entreprises en raison de leur nom, en particulier lorsque ce dernier avait une consonance musulmane. Ont aussi été signalées les conséquences de l'augmentation, due à la nouvelle législation antiterroriste adoptée par les États-Unis, des coûts liés aux assurances, au fret et à la sécurité. L'étude concluait en outre qu'"il [devenait] difficile de maintenir un équilibre entre les nouvelles réglementations relatives à la sécurité et le commerce, en particulier pour les pays en développement. Mais si l'on ne fait rien pour résoudre cette difficulté, on court le risque que ces pays, ou des acteurs s'abritant derrière eux, utilisent tous les moyens à leur disposition pour prendre des chemins détournés qui videraient de son sens [le] respect des nouvelles réglementations". Enfin, il a été estimé, dans un autre exposé, qu'en dépit de leur nombre, les mesures prises pour empêcher des attentats dans le secteur des transports n'étaient pas assez efficaces. Selon un orateur, les renseignements demeuraient déterminants, quel que soit le moyen de transport, d'où la nécessité d'établir un profil des terroristes potentiels.

E. Mesures de prévention du terrorisme aux niveaux national et international

19. Certains documents sur les mesures de prévention aux niveaux national et international soulignaient l'importance de promulguer de nouvelles lois et de mener davantage d'activités de détection et de répression. À cet égard, il a été indiqué que certains des nouveaux textes destinés à faire reculer les activités terroristes, par exemple les dispositions du Patriot Act aux États-Unis, opposaient de nouveaux obstacles à l'activité économique. Les entreprises devaient s'adapter à cette nouvelle situation et n'avaient pas d'autre choix que de se conformer à ces nouvelles lois. Dans un autre document, il a été suggéré que, pour prendre le mal à la racine, il fallait assurer une éducation multiculturelle qui s'adresse aux jeunes générations dès le départ, afin de promouvoir la compréhension entre les différentes cultures, sur la base de principes communs.

20. Certains orateurs ont fait observer que le recours à la législation pour lutter contre le terrorisme tendait à favoriser la répression et à limiter les activités de la population. Il convenait donc, parallèlement aux activités de détection et de répression, de tenir compte, en matière de prévention des attentats terroristes, de

nombreux facteurs. Comme cela était indiqué dans certains documents, il fallait, pour prévenir le terrorisme, en comprendre la nature et les facteurs déterminants.

21. Selon plusieurs orateurs, le terrorisme était lié à de nombreux facteurs déterminants. Certains ont déclaré que les régions les plus susceptibles d'être à l'origine d'une menace terroriste entretenaient généralement avec l'Occident des relations économiques, politiques et culturelles de longue date, qui avaient connu différentes phases, les plus récentes étant celles du colonialisme et de la pénétration économique et culturelle, qui sont liées à un processus accéléré de mondialisation. De nombreuses idéologies terroristes actuelles prennent pour cible les politiques économique et politique des États-Unis, qu'elles rejettent. Cela confère un aspect politique distinct au terrorisme international contemporain, qui se trouve ainsi apparenté à d'autres formes de conflits internationaux. Pour certains orateurs, des relations internationales inégales entraînent une dislocation économique et politique, l'apparition de nouvelles valeurs religieuses et laïques, et l'émergence de nouvelles classes économiques et de nouveaux groupes politiques, qui se positionnent notamment par rapport à la question de la modernisation ou du maintien des modes de vie traditionnels.

22. En vertu des thèses exposées plus haut, on peut conclure que des mesures juridiques seules, qui ne seraient pas étayées par d'autres types de mesures, à savoir la restauration de relations économiques, politiques, sociales et culturelles équilibrées, ne suffiront pas à prévenir le terrorisme. Plusieurs professionnels des enquêtes pénales ont souligné l'impossibilité de résoudre le problème des attentats-suicide uniquement par des mesures de détection et de répression.

23. Dans un exposé sur les perspectives d'une coopération internationale renforcée contre le terrorisme, il a été souligné que, le terrorisme étant un problème international, il était nécessaire, pour y répondre, de recourir à la coopération internationale – bilatérale comme multilatérale. Il fallait qu'y participent non seulement les organismes publics, mais aussi la société civile et ses organisations non gouvernementales. S'agissant de la coopération internationale, il a été souligné que le Gouvernement indonésien avait ratifié bon nombre de conventions internationales relatives à la prévention et à la répression du terrorisme international, et qu'il faisait également appel à la coopération bilatérale et multilatérale, ce qui avait permis de démanteler plusieurs réseaux terroristes en Indonésie.

24. Les exposés résumés dans le présent rapport et les discussions qui y ont fait suite ont permis de dégager une liste de six mesures, qu'il est nécessaire de prendre pour instaurer un climat dans lequel on puisse tout à la fois prévenir et combattre efficacement le terrorisme international. Ces mesures, qui figurent déjà dans l'introduction, sont les suivantes:

- a) Il faudrait, pour que la lutte contre le terrorisme soit plus efficace, qu'il existe une définition juridique commune du terrorisme;
- b) Il faudrait que chaque pays ait une réglementation qui érige en infraction la complicité d'actes de terrorisme;
- c) Il faudrait continuer de s'efforcer à mettre en place de nouveaux accords d'extradition entre les pays;

d) Il faudrait mettre en place des réseaux d'échange d'informations sur les moyens de lutte contre les actes de terrorisme et les infractions connexes;

e) Il faudrait que les preuves apportées soient reconnues, d'où qu'elles proviennent, faute de quoi les différences entre les divers systèmes juridiques risqueraient de limiter la portée de la coopération; et

f) Il faudrait renforcer le dialogue et l'interaction entre les pays afin de traiter le mal à la racine et de rallier à la lutte contre le terrorisme ceux qui sont exposés à la propagande des terroristes; il faudrait également accroître la tolérance entre les cultures.
